



Litige avec un magasin vogica au sujet d'une cuisine

Par **POULARD**, le **20/07/2010** à **14:40**

Bonjour,

J'ai signé un bon d'achat chez un cuisiniste samedi 17 Juillet correspondant à une étude sans dimensions réelles de la pièce . Le vendeur nous a proposé une offre qui passait de 18 000 € à 12 000 € si nous faisons le soir même un chèque de 6 900 €

Le projet de cuisine ne correspond pas à la pièce car les dimensions ne sont pas bonnes ...

J' ai envoyé une lettre recommandée dès lundi pour demander la rétractation de la commande et le retour du chèque .

A réception de la lettre , le vendeur me rappelle pour refaire une autre étude mais tout en conservant le chèque

est-il légal de garder le chèque si les travaux ne correspondent pas à ce qui est sur le plan qu'il a réalisé ?

Merci de votre réponse

Par **chris_Idv**, le **20/07/2010** à **15:41**

Bonjour,

Le vendeur fait une proposition commerciale sur la base des mesures que vous lui communiquez (ou pas).

Si vous lui communiquez des mesures fausses ... c'est votre problème, mais le bon de

commande que vous avez passez reste valide juridiquement.

Cordialement,